

NOM DU CONTROLEUR	SAUVAGET Florent	
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	084Z1203 Sawaget Florent	
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE ARNIAUD 230, Rue de la Tour 84120 - PERTUIS	
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S084Z078	
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	15/10/2025	
AUDITEUR TECHNIQUE	BEATRICE TABURIAUX Beatrice Taburiaux	

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	1	Nombre de non conformité critique (NCC)	0

	Commentaires
Effectuer le traitement qualité de cet audit Conseil : relecture des IT	

DECISION:	FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	15/10/2027
	_		

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite. NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

FCA

Contrôleur: SAUVAGET Florent

VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : EM-500-XG Catégorie de véhicule : M1 Energie : ES

Date de mise en circulation : 31/05/2017 N° PV : 25192104

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25191561	12/09/2025	RAS
25191638	17/09/2025	RAS
25191720	20/09/2025	FONCTION 1 - Équipements de freinage - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique
25191765	23/09/2025	RAS
25191787	24/09/2025	RAS
25191933	25/09/2025	RAS
25191839	27/09/2025	RAS
25191980	06/10/2025	RAS
25192002	07/10/2025	RAS
25192056	11/10/2025	RAS



Contrôleur : SAUVAGET Florent

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PRO	DCES-VERBAUX ARCHIVES	
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	
	1.2.1.4 Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique	
	1.2.1. Performances du frein de service : absence de respect des mises en condition et du respect de la progressivité	NON CONFORMIT
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage	
	Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire	
	Non concerné.	



Contrôleur : SAUVAGET Florent

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels	CONFORME
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME



Contrôleur : SAUVAGET Florent

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage	
	Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire	
	Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.